

Questions orales

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes.

En 1986, le gouvernement canadien avisa la Société canadienne des postes qu'il réduisait les subventions accordées aux services aériens omnibus. La Société canadienne des postes n'a jamais avisé les régions nordiques de ces coupures et n'a jamais augmenté ses tarifs depuis 1986 pour les colis commerciaux de denrées alimentaires et de médicaments à destination de ces régions nordiques.

Monsieur le Président, ma question est la suivante: Le ministre peut-il me dire pour quelle raison la Société canadienne des postes n'a pas augmenté ses tarifs postaux au cours des années 1986, 1987, 1988 et 1989 pour les régions nordiques?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme l'a dit le député, il y a eu réduction de la subvention au tarif d'affranchissement pour le Nord. La subvention a été réduite d'un million de dollars par an.

Pour les deux ou trois premières années, la Société canadienne des postes a réussi à compenser cette diminution par une plus grande efficacité, mais, comme cela n'est plus possible, elle a dû faire des rajustements cette année.

À la suite de discussions et de démarches faites par le député et d'autres, le tarif annoncé a été réduit de 5 p. 100 et demeurera au même niveau l'an prochain. Pendant ce temps, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien cherchera une manière de répondre aux besoins des habitants du Nord tout en tenant compte du fait que nous devons nous attaquer à un déficit de 30 milliards.

* * *

LE PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail.

La semaine dernière, le ministre a annoncé qu'un fonds de 13,1 millions de dollars avait été prévu pour aider 216 travailleurs mis à pied au Québec dans certaines industries, qui ont peut-être droit au programme d'aide aux travailleurs âgés. Étant donné le grand nombre de fermetures que notre pays connaît, le ministre peut-il nous donner en détail les fonds qui ont été affectés à toutes les autres provinces, industries et sociétés dans le cadre de ce programme?

[Français]

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, je n'ai évidemment pas à ma disposition tous les détails demandés par l'honorable député de l'opposition, mais je peux l'informer que, jusqu'à maintenant, les comités fédéral et provinciaux de trois provinces se sont penchés sur les licenciements dans chacune des provinces. Nous examinons actuellement 49 licenciements qui touchent 1 200 personnes, des travailleurs âgés, que nous allons aider par le Programme PATA, et je me ferai un plaisir de lui faire parvenir en détail les montants qui ont été dépensés jusqu'à maintenant.

[Traduction]

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, durant les séances d'information que j'ai eues avec Travail Canada, et dans tout le processus que le projet de loi a suivi quand il était étudié à la Chambre, on a dit clairement que les chiffres ne joueraient aucun rôle.

Le ministre peut-il nous garantir que, dans une petite localité où 5, 10, 15 ou 20 travailleurs seront mis à pied, ce qui aurait le même effet que 200 ou 300 mises à pied dans d'autres régions du Canada, ces gens seront traités de la même manière que dans ces autres régions?

[Français]

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, il me fait plaisir de confirmer à mon collègue qu'effectivement, lorsque le programme PATA a été adopté, c'était justement avec les flexibilités nécessaires pour pouvoir aider les travailleurs et travailleuses âgés de 55 ans ou plus, dans les municipalités et les endroits du pays où il y avait une population moins importante.

Nous avons donc adopté, en collaboration encore une fois avec les comités provinciaux, des règles qui établissent que le nombre de chômeurs, le nombre de personnes licenciées doit être en proportion avec le nombre d'habitants, le nombre de résidents de chaque municipalité qui sont impliqués dans le même genre d'activité.

Jusqu'à maintenant, chacun de ces comités dans chacune des trois provinces a fonctionné admirablement bien, à la satisfaction des autorités provinciales et fédérales.